



BEC
HANDBALL
15, rue BECK
BORDEAUX

Procédure d'inscription

SAISON 2018-2019

Le prix des licences pour la saison 2018/2019 sera :

	Part inscription Omnisport	Licence BEC Handball	Total
École HB et -11	15	103	118
-13	15	133	148
-15	15	143	158
-18	15	153	168
Séniors	15	173	188
Loisirs	15	103	118

Pour pratiquer au BEC Handball , une inscription renouvelable chaque saison est nécessaire. Le dossier complet, comprenant tous les documents remplis et signés, et accompagné du règlement de la cotisation, doit être remis en main propre à l'entraîneur lors du premier entraînement.

En complément Procédure d'inscription FFHB par internet :

Pour toutes les catégories , une licence auprès de la Fédération Française de Handball est nécessaire pour pouvoir pratiquer. La participation aux matchs ne peut se faire qu'après enregistrement de la licence par le club.

La FFHB réitère son système d'inscription pour que l'enregistrement soit rempli directement en ligne par le licencié.

Vous accédez à votre dossier via un lien reçu dans un mail en provenance de « ihand ». **Vous devez donc obligatoirement fournir au club une adresse électronique valide.**



BEC
HANDBALL
15, rue BECK
BORDEAUX

Procédure d'inscription

SAISON 2018-2019

Renouvellement d'une licence : Compléter le document reçu de ihand. Rattacher en version numérisée aux emplacements prévus :

une photo d'identité,

le recto de la carte d'identité,

le certificat médical (Attention !! l'original du certificat médical devra être donné au club en même temps que le règlement de la cotisation)

— pour un renouvellement de licence (saisons consécutives) :

- si le certificat médical fourni pour la saison 2017-18 a été établi **avant le 1/6/2016**, alors un **nouveau certificat** est à produire pour la saison 2018-19,
- si le certificat médical de la saison 2017-18 a été établi **après le 1/6/2016**, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir une **attestation de santé**, après avoir renseigné un questionnaire qu'il conserve :
 - s'il coche la case NON à l'attestation de santé, alors cette attestation + le certificat de la saison passée sont suffisants,
 - s'il coche OUI à l'attestation, alors le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical.

pour les mineurs, l'autorisation parentale, à compléter et à rattacher en version numérisée)

Valider en fin de document (le dossier sera renvoyé au club pour vérification)

L'inscription ne sera validée qu'au moment où le règlement de la cotisation, l'original du certificat médical et l'original de l'autorisation parentale seront remis à l'entraîneur.

Création d'une nouvelle licence :

Un pré-enregistrement sera fait par le club et un dossier d'inscription sera envoyé par ihand à l'adresse mail du futur licencié.

Compléter le document reçu de ihand. Rattacher en version numérisée aux emplacements prévus :

une photo d'identité,

le recto de la carte d'identité,

le certificat médical (Attention !! l'original du certificat médical devra être donné au club en même temps que le règlement de la cotisation) et, pour les mineurs,

— pour une création de licence, le certificat médical d'absence de contre-indication reste obligatoire et doit être établi **après le 1er juin 2018**,

Valider en fin de document (le dossier sera renvoyé au club pour vérification)

L'inscription ne sera validée qu'au moment où le règlement de la cotisation, l'original du certificat médical et l'original de l'autorisation parentale seront fournis au secrétariat.